

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique

Décision Br n° 2021-36 DS Agences du 17 novembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences 3

Décision Br n° 2021-37 DS DR du 17 novembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale 11

Décision Br n° 2021-38 DS DT du 17 novembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des directions territoriales 20

Décision Br n° 2021-39 DS PTF du 17 novembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional 23

Décision Br n° 2021-40 DS Dépense du 17 novembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette 28

Décision IdF n° 2021-56 DS DR du 19 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale 30

Décision IdF n° 2021-57 DS Agences du 19 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences 39

Décision IdF n° 2021-58 DS DT du 19 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales 64

Décision IdF n° 2021-59 DS PTF CTX du 19 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plateforme régionale contentieux et incidents de paiement 67

Décision IdF n° 2021-60 DS Dépense du 19 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette 71

Décision IdF n° 2021-61 DS PTF CRE du 19 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plateforme régionale contrôle de la recherche d'emploi (CRE) 73

Décision Ré n° 2021-45 DS Agences du 22 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Réunion au sein des agences... 76

Décision Br n° 2021-36 DS Agences du 17 novembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-172 du 1er octobre 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage à l'exception des décisions prises en application des articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et des articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services.

§ 3 - Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer :
 - o les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
 - o les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - o les bons SNCF,
 - o les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 2) aux agents exerçant une activité d'appui gestion au sein des agences à l'effet de signer :
 - o les bons d'aide à la mobilité non dérogoires,
 - o les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 3) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de signer les bons SNCF non dérogoires.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la même délégation.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 3 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la délégation visée aux 1) et 2) du § 1 du présent article.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délais de remboursement

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5.

§ 2 - Remise de dettes

Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros,
- 2) aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Admission en non valeur

Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros,
- 2) aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de France métropolitaine,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 4 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la même délégation.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 5 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la délégation visée au 1) du § 1 du présent article.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Laurent Hamon, directeur d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- madame Nathalie Cupif, directrice d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Eric Thomas, directeur d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Olivia Coat, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Cathy Loussot, directrice d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Béatrice Malakoff, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Audrey Josse, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Béatrice Vichard, directrice d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Philippe Gournay, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Christelle Méhat, directeur d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- monsieur Sébastien Rio, directeur d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest.

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Michèle-Anne Sicallac, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Corvaisier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- madame Elsa Quemart, directrice adjointe d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Magali Amiel, directrice adjointe d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- madame Jacqueline Radenac, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Sophie Perrot, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Quimper Nord

- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Catherine Gesret, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Corinne Laude, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Aurélia Deleuze, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Emmanuelle Le Saint, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- monsieur Stéphane Le Gourrirec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Ouest.

§ 3 - responsables d'équipe (exerçant en agence sans poste de directeur adjoint à l'organigramme)

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel.

§ 4 - responsables d'équipe

- madame Patricia Fizet, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Dominique Guyomarch, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Emmanuelle Guevello, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Maxime Huet, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Christophe Bourgault, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Peter Armstead, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Clarisse Darrieux, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Marie-José Lemaître, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Emily Brohan, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Mélanie Jegou, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Jessie Baudot, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Sophie Malaval, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Marie-Noëlle Alma, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau

- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Martine Kermorgant, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Maëlle Boucher, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- madame Bénédicte Duigou, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Anne Gaëlle Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Guillaume Gallon, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Céline Jardin, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Elna Pourin, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Déborah Humbert Garcia, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Vincent Derriennic, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Kristell Briand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Céline Delgado, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Jennifer Liger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Séverine Raison, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Ferdinand Edzoa Mve, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claire-Marie Vitre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Karine Belhen, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Christelle Le Guerneve, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Corinne Beaudet, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Amélie Carlier, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Sandrine Rispaill, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray

- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Virginie Michel, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Ambroise, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Marjory Redon, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Isabelle Burban, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest.

§ 5 - référents métier

- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérard Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Anne-Laure Guennegues, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Jacques Boulanger, référent métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Jean-Marc Morvan, référent métiers pôle emploi de Landerneau
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- madame Florence Caremel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Delphine Jacquet, référente métiers pôle emploi de Combour
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- monsieur Christophe Picaut, référent métiers pôle emploi de Redon
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Christelle Descatoire, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est

- madame Elisabeth Baron Colin, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Angélique Cottais, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Jérôme Lasne, référent métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Eléna Autieri, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Nolwenn Heller, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Gwenn Rochard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Karine Galloyer, référente métiers pôle emploi de Vitré
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Benoît Du Merle, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Fabienne Perrodin, référente métiers pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision Br n°2021-32 DS Agences du 15 octobre 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 17 novembre 2021.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2021-37 DS DR du 17 novembre 2021

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi
Bretagne au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2021-172 du 1er octobre 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de France métropolitaine.

Bénéficiaire de la délégation visée au présent paragraphe :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Géraldine Hiard, responsable du service recrutement / entreprise
- monsieur Thierry Huchet, responsable du service pilotage et qualité
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, responsable du service parcours demandeurs d'emploi
- madame Anne Verdier, responsable du service indemnisation
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations extérieures, innovation et RSO
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études, évaluations et projets
- monsieur Frédéric Breger, responsable du service environnement de travail
- madame Françoise Lepage, responsable du service moyens généraux
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion, budget
- monsieur Julien Baton, responsable du service comptabilité finances
- madame Sandrine Aulin-Tiger, responsable du service achats, marchés et approvisionnements
- madame Hélène Déru, responsable du service affaires juridiques
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Régine Jouet, responsable d'équipe du service parcours et compétences
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- monsieur Sébastien Sanchez, responsable d'équipe par intérim du service gestion du personnel et rémunération.

§ 3 - Bénéficiaire de la délégation mentionnée au 1) du § 2 du présent article :

- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Catherine Roussel, appui au management de la direction des ressources humaines

- madame Hélène Touquerant, auditrice prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Olivier Blin, auditeur prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Leroy, contrôleuse prévention et lutte contre la fraude
- madame Nolwenn Bihouise, contrôleuse prévention et lutte contre la fraude.

Article 2 - Demandes de remboursement de frais des personnels externes à Pôle emploi

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les demandes de remboursement de frais des personnels externes à Pôle emploi siégeant au sein d'instances de Pôle emploi (territoriales, spécifiques et Instances Paritaires Régionales) :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion.

Article 3 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée à madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à leur passation et exécution (y compris leur résiliation).

§ 2 - En matière de fournitures et services, délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à leur passation et exécution (y compris leur résiliation).

Bénéficiaire de la délégation mentionnée au présent paragraphe :

- madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines.

§ 3 - En matière de travaux, délégation est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à leur passation et exécution (y compris leur résiliation).

§ 4 - En matière de fournitures et services, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Sandrine Aulin-Tiger, responsable du service achats, marchés et approvisionnements
- monsieur Frédéric Breger, responsable du service environnement de travail
- madame Françoise Lepage, responsable du service moyens généraux
- monsieur Julien Baton, responsable du service comptabilité finances
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Régine Jouet, responsable d'équipe du service parcours et compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Lilian Gicquel, acheteur au sein du service achats, marchés et approvisionnements

- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats, marchés et approvisionnements
- madame Anne-Françoise Sagorin, acheteuse au sein du service achats, marchés et approvisionnements.

§ 5 - En matière de travaux, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Sandrine Aulin-Tiger, responsable du service achats, marchés et approvisionnements
- monsieur Frédéric Breger, responsable du service environnement de travail
- madame Françoise Lepage, responsable du service moyens généraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Lilian Gicquel, acheteur au sein du service achats, marchés et approvisionnements
- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats, marchés et approvisionnements
- madame Anne-Françoise Sagorin, acheteuse au sein du service achats, marchés et approvisionnements.

Section 2 - Autres contrats

Article 4 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les conventions régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 5 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Bénéficient de la délégation mentionnée au présent article :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion.

Section 4 - Offre de services

Article 6 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 du présent article, à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y

compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 du présent article à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Bénéficiaire des délégations visées aux § 1 et 2 :

- madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint à la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, responsable du service parcours demandeurs d'emploi
- madame Anne Verdier, responsable du service indemnisation
- monsieur Bertrand Bonny, service indemnisation
- monsieur Alain Brindeau, service indemnisation
- monsieur Pierre-Yves Chuniaud, service recrutement / entreprises
- madame Léna Demattéo, service indemnisation
- madame Valérie Feltesse, service parcours demandeurs d'emploi
- monsieur Loïc Le Bihan, service indemnisation
- monsieur David Machard, service parcours demandeurs d'emploi
- madame Nathalie Marchand, service partenariat et FSE
- monsieur Ludovic Potier, service indemnisation
- monsieur Franck Sauvage, service indemnisation.

§ 4 - Bénéficiaire de la délégation visée au 3) du § 2 :

- madame Solenn Allain, service partenariat et FSE.

Section 5 - Ressources humaines

Article 7 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de signer les notes de frais afférentes aux déplacements des élus du personnel de Pôle emploi Bretagne :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anne Letaconnoux, chargée de relations sociales au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social
- monsieur Benoit Sammani, chargé de relations sociales au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Géraldine Vaillant, chargée de relations sociales au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social.

Section 6 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 8 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations.

Article 9 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE.

Article 10 - Recours préalables obligatoires

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de la direction des plateformes de service régional, délégation est donnée à madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement, ou appliquant la pénalité administrative.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de la direction des plateformes de service régional ou de la direction des opérations, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement, ou appliquant la pénalité administrative :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations.

Section 7 - Contrainte et prestations en trop versées

Article 11 - Contrainte

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, et faire procéder à son exécution :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes.

Article 12 - Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations.

§ 2 - Délégation est donnée à madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, dans la limite de 60 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet d'accorder toute remise de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet d'admettre en non valeur les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations.

Section 8 - Plaintes, contentieux et transactions

Article 13 - Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- madame Françoise Lepage, responsable du service moyens généraux
- monsieur Frédéric Breger, responsable du service environnement de travail
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout litige concernant un véhicule appartenant ou loué par Pôle emploi :

- madame Christine Stievenard, gestionnaire logistique au sein du service moyens généraux
- madame Anne-Laure Trusson, gestionnaire logistique au sein du service moyens généraux.

Article 14 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes ci-après, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

§ 1 - en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, de recouvrement des prestations en trop versées et des allocations chômages, aides et mesures devant être remboursées par les employeurs :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations,

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes,

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale, des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public, d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines,

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel, des litiges relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré, des litiges se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale, des litiges mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion
- madame Hélène Déru, responsable du service affaires juridiques.

Article 15 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion.

Article 16 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 17 - Abrogation et publication

La décision Br n° 2021-33 DS DR du 15 octobre 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 17 novembre 2021.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2021-38 DS DT du 17 novembre 2021**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des directions territoriales**

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

Article 2 - Prestations en trop versées

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des

employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5.

Article 3 - Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de France métropolitaine,
- 3) signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, les personnes désignées au § 3 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la délégation mentionnée aux 1) et 2) du présent article.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs territoriaux

- madame Danièle Maillot, directrice territoriale des Côtes d'Armor. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les décisions relevant de la direction territoriale d'Ille et Vilaine en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale du Finistère. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les décisions relevant de la direction territoriale du Morbihan en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.
- monsieur Rachid Drif, directeur territorial d'Ille et Vilaine. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les décisions relevant de la direction territoriale des Côtes d'Armor en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale du Morbihan. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les décisions relevant de la direction territoriale du Finistère en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Chrystel Tomczak, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les décisions relevant de la direction territoriale d'Ille et Vilaine en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur territorial délégué du Finistère. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les décisions relevant de la direction territoriale du Morbihan en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.
- madame Françoise Nicolas, directrice territoriale déléguée du Finistère. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les

décisions relevant de la direction territoriale du Morbihan en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.

- Monsieur Olivier Guillou, directeur territorial délégué d'Ille et Vilaine. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les décisions relevant de la direction territoriale des Côtes d'Armor en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.
- monsieur Frédéric Argis, directeur territorial délégué du Morbihan. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les décisions relevant de la direction territoriale du Finistère en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.
- madame Nathalie Ayissi-Jézéquel, directrice territoriale déléguée du Morbihan. S'agissant des décisions mentionnées à l'article 3, cette personne est également compétente pour signer les décisions relevant de la direction territoriale du Finistère en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de cette direction territoriale.

§ 3 - chargés de mission

- monsieur Patrick Adélaïde, chargé de mission au sein de la direction territoriale des Côtes d'Armor
- madame Anne Bellegou, chargée de mission au sein de la direction territoriale des Côtes d'Armor
- monsieur Pascal Autret, chargé de mission au sein de la direction territoriale du Finistère
- monsieur Vincent Rouziès, chargé de mission au sein de la direction territoriale du Finistère
- monsieur Dominique Belhen, chargé de mission au sein de la direction territoriale d'Ille et Vilaine
- monsieur Philippe Morel, chargé de mission au sein de la direction territoriale d'Ille et Vilaine
- madame Sandrine Bernard, chargée de mission au sein de la direction territoriale du Morbihan
- monsieur Emmanuel Neveux, chargé de mission au sein de la direction territoriale du Morbihan.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision Br n° 2021-24 DS DT du 5 juillet 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 17 novembre 2021.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2021-39 DS PTF du 17 novembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-172 du 1er octobre 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Bénéficiaire de la délégation visée au présent paragraphe :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Isabelle Labbé, directrice de la plateforme de traitements centralisés

- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe prestations / formations
- monsieur David Pirotais, responsable d'équipe prestations / formations.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi :

- madame Céline Diederich, référente métiers traitements centralisés
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers traitements centralisés
- à l'ensemble des agents des équipes prestations / formations.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions relatives aux aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Charlène Seznec, référente métiers accueil et services téléphoniques.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, et faire procéder à son exécution :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

§ 2 - Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées ci-après, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, dans la limite de 48 mois :
 - o madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
 - o madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
 - o monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.
- 2) aux personnes désignées ci-après, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, dans la limite de 36 mois :
 - o madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
 - o madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
 - o madame Charlène Seznec, référente métiers accueil et services téléphoniques.
- 3) à l'ensemble des agents de l'équipe incidents de paiement / contentieux et des chargés d'accueil et d'information des équipes accueil et services téléphoniques à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, dans la limite de 24 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Bénéficiaire de la délégation visée au présent paragraphe :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesures en faveur des employeurs.

Bénéficiaire de la délégation visée au présent article :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 4 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 5 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 6 - Contentieux

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3 :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Abdelraman Galeb, juriste au sein de l'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 7 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- monsieur Patrice Largier, directeur de la plateforme de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
- madame Mélanie Scolari, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée à madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 8 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la direction des plateformes de service régional, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de France métropolitaine,
- 3) signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant la direction des plateformes de service régional.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Isabelle Labbé, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Patrice Largier, directeur de la plateforme de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme des services téléphoniques et contentieux.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire, à titre temporaire, de la délégation visée aux 1) et 2) du § 1 du présent article :

- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- monsieur David Pirotais, responsable d'équipe prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe prestations / formations
- madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
- madame Mélanie Scolari, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

§ 4 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation visée au 1) du § 1 du présent article :

- madame Céline Diederich, référente métiers traitements centralisés
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers traitements centralisés
- madame Charlène Seznec, référente métiers accueil et services téléphoniques.

Article 9 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 10 - Abrogation et publication

La décision Br n° 2021-35 DS PTF du 15 octobre 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 17 novembre 2021.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2021-40 DS Dépense du 17 novembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Julien Baton, responsable du service comptabilité-finances

Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Nathalie Poittevin, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE
- madame Sandrine Aulin-Tiger, responsable du service achats, marchés et approvisionnements
- monsieur Frédéric Bréger, responsable du service environnement de travail
- madame Françoise Lepage, responsable du service moyens généraux
- monsieur Mathieu Castel, directeur de la gestion des ressources humaines
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- madame Dominique Bohéas, directrice des plateformes de service régional
- madame Isabelle Labbé, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme services téléphoniques et contentieux

Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut

être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, et à monsieur Julien Baton, responsable du service comptabilité-finances à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 - Abrogation

La décision Br n° 2021-34 DS Dépense du 15 octobre 2021 est abrogée.

Article 6 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 17 novembre 2021.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision IdF n° 2021-56 DS DR du 19 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement,

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quelque soit leurs montants
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 HT euros HT,

- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
 - o monsieur Denis Hermouet, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
 - o monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des biens et des personnes
 - o madame Gwenn Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
 - o madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
 - o madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements
 - o madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
 - o madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
 - o monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
 - o monsieur Jean Paul Ekue, responsable du pôle achats-marchés
 - o monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
 - o madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les convention de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - o monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
 - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - o monsieur Stephan Joly, directeur immobilier ad interim

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie à titre temporaire de cette même délégation.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient à titre temporaire de cette même délégation.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021

§ 2 - Délégation est donnée à la personne désignée ci après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 - Remise de dettes

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021

§ 2 - Délégation est donnée à la personnes désignée ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 11 - Admissions en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 7 - Contentieux en matière de recouvrement

Article 12 - Contrainte

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, la personne désignée ci-après bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 13 - Autres

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations

- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021

Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 14 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-apres à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Stephan Joly, directeur immobilier ad interim
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 15 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques ;
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
 - o monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets

- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges : entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel, relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré, se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale, mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 16 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 17 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Section 9 - Délégués et dispositions diverses

Article 18 - Délégués

§ 1 - directeurs régionaux adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

§ 2 - Directeurs de services

- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Amar Benaissa, directeur des études, statistiques, analyses et pilotages
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur David Cédille, Directeur du développement des compétences dans les territoires

- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stephan Joly, directeur immobilier ad interim
- monsieur Stephan Joly, directeur support logistique et SI
- madame Marie Jost, directrice de la stratégie, transformation et intelligence collective
- madame Céline Lebosse, directrice de la communication
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques

§ 3 - Responsables de service

- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable de service diversité et qualité de vie au travail
- madame Nathalie Augustyniak, responsable de service pilotage de la performance sociale
- monsieur Julien Arago, responsable de service administration du personnel et paie
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production régionale
- monsieur Rachid Betraoui, responsable de service études, statistiques et analyses
- madame Patricia Bietry, responsable de service facilitation et créativité
- madame Elisabeth Bougheriu, responsable de service maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Dominique Bouzonviller, responsable de service accompagnement des managers
- monsieur Francis Carmona, responsable de service méthodes et organisation
- madame Katia Colin, responsable de service communication interne
- madame Sandrine Gil, responsable de service insertion des publics
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
- monsieur Christophe Collinet, responsable de service offre de service (ODS) entreprises
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable de service formation
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Hubert Larney, responsable de service développement économique et partenariats innovants
- madame Céline Laugaro, responsable de service accompagnements des projets
- madame Gwenn Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
- madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
- madame Angélique Mayet, responsable de service stratégie et innovation
- monsieur Gaël Milet, responsable de service emplois et carrières
- monsieur Fabien More, responsable de service investigations
- monsieur Jean Paul Mosengo Ipaon, responsable de service support en systèmes d'information
- madame Corinne Noel, responsable de service gestion des droits (GDD)
- madame Karine Rivière, responsable de service développement des compétences dans les territoires
- monsieur Mario Triolo, responsable de service relations sociales
- monsieur Jérémy Vallat, responsable de service appui au pilotage et à la gouvernance
- monsieur Jean-François Vildeuil, responsable de service pilotage
- monsieur Philippe Voisinne, responsable de service communication externe
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats marchés et approvisionnements
- madame Fatiha Zerouali, responsable de service offre de service aux demandeurs d'emploi (ODS DE)

§ 4 - Responsables de Pôle

- madame Sylvia Brien, responsable du pôle gestion de parc immobilier
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
- madame Estelle Dreno responsable d'équipe du service emploi et carrières
- monsieur Jean Paul Ekue, responsable du pôle achats-marchés
- madame Anne Fragnon Lozevis, responsable du pôle appui réglementaire et applicatifs placement
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Isabelle Jacquet, responsable du pôle comptabilité, trésorerie-prestations
- madame Cecile Lévêque, responsable du pôle offre de services aux entreprises
- monsieur Jacques Merrant, responsable du pôle réglementaire et applicatifs indemnisation
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- madame Dominique Pagnon-Chaveau, responsable du pôle reporting
- madame Patricia Touzet, responsable du pôle offre de services aux demandeurs d'emploi et orientation
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 19 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 20 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2021-51 DS DR du 22 octobre 2021 abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 19 novembre 2021.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2021-57 DS Agences du 19 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-172 du 1er octobre 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, pour signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées:

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs et directrices d'agence

- madame Nozha Ajmi, directrice de pôle emploi Drancy
- madame Laëtitia André, directrice de pôle emploi Gonesse
- madame Christelle Andrieu, directrice de pôle emploi Lagny sur Marne
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice de pôle emploi Dammarie les Lys jusqu'au 30 novembre 2021
- monsieur Frédéric Audry, directeur de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de pôle emploi Provins
- madame Selma Balit, directrice de pôle emploi Rogny sous Bois
- madame Sabrina Barreiro, directrice de pôle emploi Argenteuil
- madame Patricia Belland Peron, directrice de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Eric Bellier, directeur de pôle emploi Savigny le Temple
- monsieur Adel Ben Othman, directeur de pôle emploi Stains
- monsieur Pierre Bensaïd, directeur de pôle emploi Herblay
- monsieur Luc Berguerand, directeur de pôle emploi Sainte Geneviève des Bois
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Jocelyne Besnard, directrice de pôle emploi Arpajon
- madame Luce Billoet, directrice de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Cécile Blanchard, directrice de pôle emploi Cachan
- madame Nathalie Bobichon, directrice de pôle emploi Noisy le Grand
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Vincennes
- madame Brigitte Cabral, directrice de pôle emploi Tremblay en France
- madame Stéphanie Caillat, directrice de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Jean Christophe Carrot, directeur de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Soukayna Ceulemans, directrice de pôle emploi Anthony
- madame Anne Chanron, directrice de pôle emploi Champigny sur Marne
- monsieur Romain Charlopin, directeur de pôle emploi le Blanc Mesnil

- madame Marie Pierre Chazal, directrice de pôle emploi Saint Maur des Fossés
- monsieur Jean Marc Chevalin, directeur de pôle emploi Colombes
- monsieur Samuel Citron, directeur de pôle emploi Saint Ouen
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Sylvie Collin, directrice de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Stéphane Crusoe, directeur de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Nathalie Cuna, directrice de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon
- madame Murielle De Calbiac, directrice de pôle emploi Maison Alfort/Alfortville
- madame Anne De Vasconcelos, directrice de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Dorothee Delluc, directrice de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Pontault Combault
- madame Maud Derreux, directrice de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Pascal Deveau, directeur de pôle emploi Sevran
- monsieur Laurent Dillies, directeur de pôle emploi Saint Gratien
- monsieur Farid Djabali, directeur de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Zohra Douchi, directrice de pôle emploi Conflans Saint Honorine
- madame Béatrice Dumontier, directrice de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Nadia El Jarroudi, directrice de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Dalida El Ougli, directrice de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Muriel Fagnoni Watson, directrice de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directrice de pôle emploi Persan
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Florence Fourgnaud, directrice de pôle emploi Meaux
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- monsieur Christophe Garreau, directeur de pôle emploi Etampes
- madame Françoise Gautier, directrice de pôle emploi L'Hay les roses
- madame Géraldine Gérard, directrice de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Marjorie Goetz, directrice de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Maud Greneche, directrice de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Nathalie Hachet, directrice de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Chloé Hee, directrice de pôle emploi Dourdan
- monsieur Olivier Henriet, directeur de pôle emploi Montmorency
- madame Erika Heresmann, directrice de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur de pôle emploi Levallois Perret
- madame Catherine Jacob, directrice de pôle emploi Montrouge
- madame Lamia Jacob Manjoo, directrice de pôle emploi Chennevières
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Astrid Jouannon, directrice de pôle emploi Ermont
- madame Cyrille Jutteau, directrice de pôle emploi Saint Denis
- madame Stéphanie Kanner, directrice de pôle emploi Clichy la garenne
- madame Nathalie Kany, directrice de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Isabelle Kugeler, directrice de pôle emploi Paris 5 et 13 ème Daviel
- madame Lucile Lahaye, directrice de pôle Maisons Alfort/Alfortville
- madame Rayda Lakhali, directrice de pôle emploi Noisy-le-Sec à compter du 1er décembre 2021
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Isabelle La Porte, directrice de pôle emploi Les Ulis
- madame Armelle Le Gales, directrice de pôle emploi Nemours
- madame Marie Leclercq, directrice de pôle emploi Epinay sur seine
- madame Séverine Leduc Wisniowski, directrice de pôle emploi Sarcelles
- madame Nathalie Leroy, directrice de pôle emploi Evry

- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Plaisir
- madame Nathalie Lorient, directrice de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Frédérique Louet, directrice de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Christophe Mahieu, directeur de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Claire Mallet, directrice d'agence en mission de pôle emploi Palaiseau
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, directrice de pôle emploi Trappes
- madame Anne Marie Martinez, directrice de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi Chelles
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Nanterre
- madame Céline Michelet, directrice de pôle emploi de Choisy le Roi
- madame Brigitte Muylaert, directrice de pôle emploi Livry Gargan
- monsieur Edouard Nicot, directeur de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Florence Parsoire, directrice de pôle emploi Saint Germain en Laye
- monsieur Olivier Paschung, directeur de la plateforme Services à distance
- madame Stéphanie Pelletier, directrice de pôle emploi Domont
- madame Myriam Pelote, directrice de pôle emploi Paris 1, 2, 3, et 4ème Paul Lelong
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de pôle emploi Neuilly sur Marne jusqu'au 30 novembre 2021
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de pôle emploi Nogent-sur-Marne à compter du 1er décembre 2021
- madame Geneviève Perrin, directrice de pôle emploi Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de pôle emploi Gennevilliers
- madame Patricia Poirier, directrice de pôle emploi Corbeil Essonne
- madame Delphine Pollet, directrice de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Domingos-Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Garges les Gonesse
- madame Emmanuelle Renard, directrice de pôle emploi Puteaux
- madame Sylvie Rieussec, directrice de pôle emploi Torcy
- monsieur José Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Guyancourt
- madame Florence Roger, directrice de pôle emploi Brétigny sur Orge
- monsieur Benito Ruiz, directeur de pôle emploi de Versailles
- madame Mylène Segal, directrice de pôle emploi Ivry sur seine
- monsieur Jean Louis Stoquer, directeur de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Marceau Strub, directeur de pôle emploi Paris Jean Moulin
- madame Meryem Thomann, directrice de pôle emploi Villejuif
- monsieur Guillaume Tison, directeur de pôle emploi Bondy
- madame Sandrine Tomczak, directrice de pôle emploi Brunoy
- madame Valérie Tourigny, directrice de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Bagneux
- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- madame Marie Alice Ulysse, directrice de pôle emploi Asnières sur Seine
- monsieur Sébastien Vaillant, directeur de pôle emploi Pantin
- monsieur Jean François Virot, directeur de pôle emploi Mitry Mory
- madame Audrey Vottero, directrice de pôle emploi Taverny
- monsieur Charly Yarde, directeur de pôle emploi Bezons
- monsieur Omar Zouaoui, directeur de pôle emploi Palaiseau

§ 2 - directeurs et directrices d'agence adjoints

- monsieur Loic Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Thomas Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Evry
- madame Catherine Amiri, directrice adjointe de pôle emploi Trappes
- madame Aurélie Anton, directrice adjointe de pôle emploi Ermont
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Samira Belhoul, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- madame Salima Benhadi, directrice adjointe de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de pôle emploi Créteil

- madame Nelly Berneron, directrice adjointe de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Nadia Bouaza, directrice adjointe de pôle emploi de Pantin
- monsieur Lakhdar Boukahil, directeur adjoint en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Bouchra Bouyahya, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Myriam Cailloux Masse, directrice adjointe de pôle emploi Garges les Gonesse
- madame Nathalie Chaix, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Noelle Chatti, directrice adjointe de la plateforme Services à distance jusqu'au 30 novembre 2021
- madame Nadia Chelghoum, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Virginie Coquart, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- monsieur Cédric Deboutin, directeur adjoint de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Tony Delamarre, directeur adjoint de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Patricia Doux, directrice adjointe de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Malgorzata Durand Mille, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Marie Fevery, directrice adjointe de pôle emploi Sartrouville
- madame Laurence Fifi, directrice adjointe de pôle emploi Gonesse
- madame Sandrine Frette, directrice adjointe de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Antony
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé
- madame Faten Hadjaj, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème NeY
- monsieur Olivier Hauwel, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Aude Klein, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- madame Rayda Lakhal, directrice adjointe de pôle emploi Clichy sous Bois jusqu'au 30 novembre 2021
- madame Marie Lannes, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- madame Christine Le Brumant, directrice adjointe de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Orée Le Coz, directrice adjointe de pôle emploi Sarcelles
- madame Marie Leperlier, directrice adjointe de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Anne Letort, directrice adjointe de pôle emploi Marisons Alfort
- monsieur Ruddy Libos, directeur adjoint de pôle emploi Tremblay en France
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de pôle emploi Poissy
- madame Sonia Marminat, directrice adjointe de pôle emploi Bondy
- monsieur Laurent Martin, directeur adjoint de pôle emploi de Mantes la Jolie
- madame Laëtitia Mathelier, directrice adjointe de pôle Emploi Meaux
- monsieur Antoine Mattei, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Ourida Meziani, directrice adjointe de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Fabrice Millon Desvignes, directeur adjoint de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Sandrine Montessuy, directrice adjointe de pôle emploi Courbevoie
- madame Françoise Nanni, directrice adjointe de pôle emploi Chessy
- madame Bélinda Perrot, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Olivier Pinheiro, directeur adjoint de pôle emploi de Saint Denis
- madame Isabelle Plard, directrice adjointe de pôle emploi Issy les Moulineaux
- monsieur Pascal Poulet, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Christine Prieur Habib, directrice adjointe de pôle emploi Argenteuil
- madame Valérie Rannou, directrice adjointe de pôle emploi Montrouge
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Jean Charles Savatier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Valérie Servat, directrice adjointe de pôle emploi Stains
- monsieur Denis Tenneguïn, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Laurence Thibaut, directrice adjointe de pôle emploi Palaiseau
- madame Stéphanie Tison, directrice adjointe de pôle emploi Vitry-sur-Seine

- madame Josiane Triolet, directrice adjointe de pôle emploi Aubervilliers
- madame Christine Van den Brule, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Klervia Vasse Delalande, directrice adjointe de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Catherine Vastel directrice adjointe de pôle emploi Antony
- madame Nathalie Vernon, directrice adjointe de pôle emploi Versailles
- madame Marie Alexia Veyer, directrice adjointe de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Antoine Volclair, directeur adjoint de pôle emploi Noisy le Sec
- monsieur Rudy Yerle, directeur adjoint de pôle emploi Paris Genevoix

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Sylvie Abosi, responsable d'équipe en mission en agence de pôle emploi Montmorency
- madame Nazha Achaaban, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mureaux
- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Garge lès gonesses
- madame Samia Adjaoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Mohamed Adjrafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Siham Aissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Rachida Ait Atmane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mélanie Akoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Sophia Ali Mokbel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammaries les Lys
- madame Marilyne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous Bois
- monsieur Nivo Andrian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Jean Patrick Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Anne Line Anicet Joliclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Vanessa Antoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- monsieur Jean Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Samira Aouad, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Slimann Aounallah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Claire Arenales del Campo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Mélanie Armand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le Roi

- monsieur Lourdes André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bretigny sur Orge
- madame Géraldine Audibert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Sarcelles
- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genevieve des Bois
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Adeline Bayounguisa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny sous Bois
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Celine Bedos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Assia Belajel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- monsieur Arnaud Belalan Boucher, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Moussa Benabdallah, responsable d'équipe en agence Drancy
- madame Kdija Benaissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- madame Safae Benbaba, responsable d'équipe ad intérim en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Marie Benbraham, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Nadia Benkada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Raja Bennhass, responsable d'équipe à la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- madame Samia Bensalem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay Les Roses
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuill
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Abdelkader Berrabah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Radouan Berrichi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabelle Bignon Lecointe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuill
- monsieur Sébastien Blier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong

- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Chloé Boccon Gibod, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ le Roses
- monsieur Chama Boillon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Blandine Bonelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Nadine Bonfils, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Cindy Bonnet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Ouria Bouadla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay en France
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Houssna Bouhsen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Isabelle Bouret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Brice Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges les Gonesse
- madame Fadila Boussaid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Stéphanie Brisac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Brigitte Calleya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Maimouna Camara, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie Les Lys
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Emilie Caro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genviève des Bois
- madame Melissa Castanares, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Pascale Casteilla Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Carla Chau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Betty Chebouti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Jean Sébastien Cherubini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Adrien Chinn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie Laurence Chniri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Cindy Ciminelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis

- monsieur Jérôme Clair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Violeta Coester, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Cathy Cœur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Lucrèce Collinet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Claire Colombani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Cécile Comuce, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- monsieur Gérard Conan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Delphine Cornu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes La Jolie
- madame Chantal Courbet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la jolie
- monsieur Didier Crater, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Croison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Stéphane Dalens, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Salima Daoud, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- madame Manuela Daphne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- monsieur Xavier Dauchart, responsable d'équipe en agence Paris 19ème Armand Carrel
- madame Maria De Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy Le Grand
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Fabien Debayle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Sophie Delamaire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Jacynthe Delannay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Sylvie Delaunay Michel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Sylvie Delisle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Olivia Dely, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Montreuil sous Bois
- madame Kadidia Dembele, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- madame Anne Gaele Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Audrey Descoust, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous Bois

- madame Gwendeline Deslandes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Franck Desnoyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Delphine Di Cicco, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Mate Diamant, responsable d'équipe de pôle emploi La Courneuve
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Marie Aline d'Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières sur Marne
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Stéphanie Dreneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Marie Chistine Dubois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- monsieur François Duche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- madame Annabelle Duffour, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vitruve
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Kheira Eddrief, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Hicham El Hamdaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Fatma El Moatamid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous Bois
- monsieur Olivier Eloi Adolphe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Aurélie Escudero, responsable d'équipe en agence de pôle Issy les Moulineaux
- madame Nageoi Fajri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny sous Bois
- madame Isabelle Farjas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Maur des Fossés
- madame Pierrette Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Ymen Fath, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Nella Faucon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Christelle Ferre Bujwilo, responsable d'équipe en agence de pôle Longjumeau
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- monsieur Ludovic Flèche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny sur Orge
- madame Sylvie Fraise, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine

- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Richard Franco, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Julie Frisson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Sandrine Gabon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- madame Régine Gabrysiak, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Fatima Gacem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- monsieur Didier Gauthy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame France Lise Gervais, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Oirdia Ghili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- monsieur Thierry Glo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Julien Godillon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- monsieur Jean François Gomez Nombela, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Maria Goncalves, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- monsieur Jean Christophe Gourvest, responsable d'équipe de pôle emploi Longjumeau
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Seda Grigoryan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Rodrigue Guérande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- monsieur Jean Fabrice Gusthiot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Estelle Gutman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Kpessou-Sylvie Guyonnet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Samia Hadji, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Vanessa Hanany-Jacques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur Jérôme Hausvirt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Guillaume Hilleraud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Nizamoudine Hobaya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais

- madame Frédérique Honrado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Magalie Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Florence Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Anne Sophie Huot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- monsieur Youssouf Iblaghen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Bénédicte Igier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- monsieur Amine Ikrame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Sandrine Jaget, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Sophie Jallon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay en France
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Marie Flore Jean Louis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Laurence Jego, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Juvisy sur Orge
- monsieur Sébastien Joannes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil Malmaison
- monsieur Jason Jobert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Vanessa Jokhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9ème Saint Petersburg
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Hélène Kazamarande, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée de Paris
- monsieur Yacine Kerbache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Sabrina Kerkoub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Neuilly sur Marne
- madame Marie Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Roxane Khayvongsone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Claire Kouadio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Ange Manuela Koudou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Stéphanie Kuhn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ième Boulevard Ney
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux / Meudon
- madame Aurore Lacot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Violaine Lafarguette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- madame Sylvie Laffon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Naila Lahmar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel

- madame Valérie Lamande Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence Noisy le Sec
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges Les Gonesse
- monsieur Abdelkader Larbi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Pascale Lavocat Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Marion Le Gonidec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Isabelle Leclerc Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Sebastien Leconte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie Comte Robert
- madame Catherine Lefebvre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le roi
- monsieur Samuel Lemoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Gaëlle Lemonnier Duaygues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Stéphanie Lepingle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Jérémy Leplatre, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme services à distance
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur seine
- madame Valérie Letinier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Nathalie L'Hoste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Cendrine Lhuillier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur David Lointier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Nicolas Lopatinsky, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumone

- monsieur Romain Lucet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Yves Lundy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Jenna Luvini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Rémi Maclet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Nabil Madani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Erik Madelaine du Puich, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Blandine Madembo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Boulevard Ney
- madame Odile Madi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Valérie Mahe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Anita Malamba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Mamar Mamouni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Najat Manssouri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'aumone
- monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny le Temple
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Laurence Martinez Benito, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Luc Masson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Pauline Massy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Laure Mathivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Caroline Maturel, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Siham Mcharek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Sylvie Mekri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Melaaz Meridja, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Beatrice Mével, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Niazul Miah, responsable d'équipe en agence de Saint Ouen
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Ahmad Molaei, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Adolphe Mombela E Ompanda, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Roissy CDG
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Marie Hélène Morin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes

- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Adélaïde Désirée Mpondo Epee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Alexandra Nadot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Sandrine Ngoky, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- madame Marianne Nicoulin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Rachid Ninach, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie Sylvia Norca, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Uboetsi Sandra Okoua, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Yves Ortega, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Maria Ortiz Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Kaci Ouachek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Zohra Ould Mohamed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy la Garenne
- monsieur Didier Pages, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Manon Papa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Maryvonne Parcheminal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Caroline Pauc, responsable d'équipe en agence de Pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Sophie Pavan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Eric Pedron, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- madame Delphine Pellerin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de Savigny le Temple
- madame Sandrine Perie, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à Distance
- madame Pascale Perrin Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil Malmaison
- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Jessica Pezet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur Samuel Pharose, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay en France
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy

- madame Sandrine Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Monique Pipitone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- monsieur Romain Ponsot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Jean Paul Pontic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Hélène Pouech, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Christelle Preauchaat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Julie Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Frédéric Quemy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Anne Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Baumarchais
- madame Naoual Raji, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Claude Ravenel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Myriam Rebbouh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- monsieur Nicolas Renault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny le Temple
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Elodie Rivière Tang, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Céline Robin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux / Meudon
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Gratien
- madame Audrey Roilland, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Delphine Romac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Anne Sophie Romagny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Virginie Royer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Naoelle Saadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers

- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes
- monsieur Adrien Sala, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- monsieur Amal Salah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- madame Emmanuelle Saliari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Catherine Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- monsieur Adrien Sanchez Servin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Aminata Sangare, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- madame Sabrina Sapotille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Fatima Zahra Sassi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Sylvie Sauteur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Virginie Sauvage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Fabien Schaller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Versailles
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Marie Sylvie Seguin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Najed Sehri, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- madame Solène Seigneur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- monsieur Mohand Si Bachir, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Juba Si Tayeb, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Alexandra Sinnan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Jacqueline Sirven, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Boy Sissoko, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny sous Bois
- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Pascale Soyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Snezana Spremo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Pascal Stamm, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Eléonore Sy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- monsieur Ichrak Targhi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Béatrice Tayebi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy

- madame Laila Tebbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersbourg
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Barbara Theys, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Magalie Thioliere, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny sur Marne
- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi les Ulis
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy Le Roi
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Zakaria Tommis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Marieme Traore, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Noémie Travers, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Patrice Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérique Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- madame Myriam Vanhee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Michel Veiga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Chantal Vesta Lovergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Maur
- madame Dilia Vieira Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- madame Véronique Vinci, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Catherine Vivies Trovoadá, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny sur Marne
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de Noisy le Sec
- monsieur Faycal Zaimche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Marie Rose Zaynoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- monsieur Yael Zbili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nabila Zerkoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Gratien
- madame Karima Ziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel

§ 4 - référents métier

- madame Angélique Ade, référent métiers de pôle emploi Fontenay sous Bois
- monsieur Mounir Adjal, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Delphine Aguessy, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- monsieur Wenceslas Aguey, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- monsieur Hassan Ait Assou, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Mirna Al Ali, référent métiers de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Nabila Alitouche, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Anne Alves Chagrot, référent métiers de pôle emploi Choisy Le Roi
- madame Stephanie Amasse, référent métiers de pôle emploi Champigny sur Marne
- monsieur Amine Ammar, référent métiers de pôle emploi Brunoy
- monsieur Erik Apostolos, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Ghislaine Andeme, référent métiers de pôle emploi Pantin
- monsieur Souhil Asmaa, référent métiers de Pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Fethiye Atan, référent métiers de pôle emploi Bobigny
- madame Barbara Bariol, référent métiers de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de pôle emploi Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Fairouz Bendjebbour, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Jugurtha Ben Mebarek, référent métiers de pôle emploi Ivry sur seine
- madame Rabia Bentounes, référent métiers de pôle emploi Bagneux
- madame Celine Berlinger, référent métiers de pôle emploi Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de pôle emploi Chennevières sur Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Rosaria Berne, référent métiers de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Naouel Berrak, référent métiers de pôle emploi Stains
- madame Felismina Betourne, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Elise Blancher, référent métiers de pôle emploi Levallois Perret
- madame Sylvie Bonneau, référent métiers de pôle emploi Herblay
- madame Hakima Boumahdi, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Odile Bourdier, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Naima Bourhane, référent métiers de pôle emploi Ivry sur Seine
- monsieur Rachid Boussena, référent métiers de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuele Bouvart, référent métiers de pôle emploi Créteil
- madame Houaida Braiek, référent métiers de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- monsieur Frederic Branger, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mariel Calme, référent métiers de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- monsieur Nicolas Campos, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Corinne Caramadre, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Avelino Cardoso, référent métiers de pôle emploi Taverny
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de pôle emploi Domont
- madame Elisabeth Cauchois, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Milene Chartrain, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Laétitia Chastas, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Nathalie Chaumeton, référent métiers de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Sandrine Chelighem, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Sylvie Cinar, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Bruno Cocozza, référent métiers de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Catherine Colucci, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Marie Constant, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Jean Francois Cornet, référent métiers de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- madame Anna Coscia, référent métiers de pôle emploi Savigny Le Temple

- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de pôle emploi Montmorency
- madame Lydia Daninthe, référent métiers de pôle emploi Ivry Sur Seine
- madame Veronique Daudin, référent métiers de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur Jean Pierre Dauvergne, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Carla De Sa Rodrigues, référent métiers de pôle emploi Saint Maur des Fossés
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de pôle emploi Aulnay sous Bois
- monsieur Handan Demirkan, référent métiers de pôle emploi Villeneuve saint georges
- monsieur Bilal Derkaoui, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Stéphanie Derras, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Simone Diallo, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Mariatou Diarra, référent métiers de pôle emploi roissy CDG
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Linda Diomar, référent métiers de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Odile Dolape, référente métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de pôle emploi Sevran
- monsieur Florian Ducourtioux, référent métiers de pôle emploi Etampes
- monsieur François Duhalde, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- madame Erika Duogene, référent métiers de la plateforme prestations formations
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de pôle emploi Garges lès Gonesses
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de pôle emploi Sainte Geneviève des Bois
- monsieur Birol Ekici, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Leila El Boukri, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Olivier Engel, référent métiers de pôle emploi Levallois Perret
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérôme Etienne, référent métiers de pôle emploi Saint Gratien
- madame Christine Farre, référent métiers de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Philippe Fauries, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Correly Fayete, , référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Monserrat Felicite, référente métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Florent Fessy, référent métiers de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Celine Fichet, référent métiers de pôle emploi Plaisir
- monsieur Mathieu Fortier Lhost, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Pilar Fouasse Anton, référent métiers de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- madame Martine Foucher, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Frade, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Niematallah Gaizi, référent métiers de pôle emploi Drancy
- madame Sarah Gardent, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Veronique Gosselin, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux / Meudon
- madame Elodie Gouffier, référent métiers de pôle emploi Meaux
- monsieur Henri Greve, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anne Grobon, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Flory Grubis, référent métiers de pôle emploi Nogent Sur Marne
- madame Martine Gueho, référent métiers de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Leila Guessyere, référent métiers de pôle emploi Saint Denis

- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Virginie Guillot, référent métiers de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Leila Hamani, référent métiers de pôle emploi Montreuil sous Bois
- monsieur Guillaume Hennuy, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Virginie Heras, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Samia Ikhentane, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Patrice Jean Marie, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Isabel Jezo, référent métiers de pôle emploi Guyancourt
- madame Marie Odile Kanuty, référent métiers en plateforme de la plateforme S@D
- madame Leila Kara, référent métiers de pôle emploi Bezons
- madame Rabia Khabbiza, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Cherazed Kheroua, référent métiers de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Mariam Kone, référent métiers de pôle emploi l'Hay Les Roses
- madame Nathalie Labeau, référent métiers de pôle emploi Créteil
- monsieur Jacques Lacour, référent métiers de pôle emploi Nemours
- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Manuela Langlois, référent métiers de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Sébastien Laporte, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de pôle emploi Savigny sur Orge
- monsieur Franck Laussy, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- monsieur Mathieu Le Moine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Gariel Lebon, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Raphaëlle Lecoq, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Syldie Lecossois, référente métiers de pôle emploi Dourdan
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de pôle emploi Vincennes
- monsieur Samir Lehnaoui, référent métiers de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Eddy Lemeltiez, référent métiers en mission de pôle emploi Gonesse
- monsieur Thierry Leopold, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Armelle Lesaicherre, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Romain Lherbier, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps , référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Amelia Lucas, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Sabrina Maamar, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référente métiers de pôle emploi Colombes
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Mohamed Mansouri, référent métiers de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Daleila Marhoum, référent métiers de pôle emploi Tremblay en France
- madame Lucile Maria, référent métiers de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Violetta Marnigan, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jean Pierre Markaryan, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Marina Marques, référent métiers de pôle emploi Pontault Combault
- madame Cindy Martins, référent métiers de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Stéphane Marty, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Stéphanie Mary Maison, référent métiers de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Monique Mascle, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Halim Mazed, référent métiers en agence de pôle emploi Montreuil sous bois
- madame Jihane Meftah, référent métiers en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- monsieur Idriss Melka, référent métiers de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Valérie Melliere, référent métiers de pôle emploi Puteaux
- madame Léone Merabli, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi

- madame Céline Mercier, référent métiers de pôle emploi Epinay Sur Seine
- madame Hadda Merouane, référente métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Quentin Mervelay, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Emilie Mestiaen, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Sherazade Mezlaoui, référent métiers de pôle emploi Arpajon
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Jean Michel Miranda, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Aurelie Miserotti, référent métiers de pôle emploi Meaux
- madame Hanane Mokhtari, référent métiers de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Antoine Moretti, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anissa Moussaoui, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Maria Moutou, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Eve Nabeti, référent métiers de pôle emploi Sucy en Brie / Chennevières sur Marne
- madame Milouda Nabi, référent métiers de pôle emploi Tremblay en France
- monsieur Fahim Nasri, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Adji Ndiaye, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Maury Ngantsi, référent métiers de pôle emploi Noisy le Sec
- madame Marina Nicolas, référent métiers de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Bernadette Nze Nkoghe, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Henri Ota, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Bema Ouattara, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Noez Oueslati, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Murielle Passerieux, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- madame Manuelle Pastel, référent métiers de pôle emploi Noisy-Le-Grand
- monsieur Alexandre Pasturel, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Hélène Pech, référent métiers de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Claire Peroux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Rina Phonepraseuth, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Yves Phuez, référent métiers de la plateforme Services à distance
- monsieur Jean Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Gwenvaelle Porte, référent métiers ad intérim Paris 15ème Brancion
- monsieur Nicolas Prats, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Benoît Prière, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Maggaly Proust, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Stéphane Prud Homme, référent métiers de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi de Noisy le Grand
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de pôle emploi Persan
- madame Rachida Rahmani, référent métiers de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Manal Reau, référent métiers de pôle emploi Colombes
- madame Frederique Reault, référent métiers de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Marie Françoise Rehaili, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Marc Rene, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de pôle emploi Rueil Malmaison
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de pôle emploi Brétigny sur Orge
- monsieur Cedric Rinaldi, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Stéphanie Rochard, référent métiers de pôle emploi Lagny sur Marne

- monsieur Olivier Rode, référent métiers de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Roselyne Roko, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- madame Anne Sabatino, référent métiers de pôle emploi Maison Alfort
- monsieur Samir Sahi, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Nadine Saint Cilly, référent métiers de pôle emploi Juvisy sur Orge
- monsieur Mohamed Salhi, référent métiers de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Saida Salmi, référent métiers de pôle emploi Les Ulis
- madame Joséphine Salmon, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Florence Saminadin, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Annelore Sant Anna, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Sylvie Sato, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Isabelle Servant, référent métiers en plateforme à la plateforme prestations formations
- madame Béatrice Sez nec, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur David Sinet, référent métiers de pôle emploi Chelles
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Najate Tahchi, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Béatrice Tayebi, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Régine Theota, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- monsieur Mohamed Amine Timadger, référent métiers de pôle emploi Vitry Sur Seine
- madame Kimi Touret, référent métiers de pôle emploi Paris 18 ème Ney
- madame Catherine Trotel, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Dolorès Vachon, référent métiers référent métiers de pôle emploi Garges les Gonesse
- monsieur David Valentin, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Rachel Varin, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de pôle emploi Provins
- madame Emmanuelle Vicari, référent métiers de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Stéphanie Weidknecht, référent métiers de pôle emploi Livry Gargan
- madame Safiya Yacine, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur M Barka Zaidi, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Redha Zidane, référent métiers de pôle emploi Rosny sous Bois
- madame Christine Zorgati, référent métiers de pôle emploi Les Ulis

§ 5 - Directeurs territoriaux

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Paris
- madame Marion Badenes Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine Saint Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Seine et Marne

§ 6 - Directeurs territoriaux délégués

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest à compter du 1er décembre 2021
- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Est
- madame Marjorie Bourgeois, directrice territoriale déléguée Yvelines Grand Ouest

- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Sein-Saint-Denis Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Centre
- madame Delphine Giraux Philippe, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Anne Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Lecam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val de Marne Ouest jusqu'au 30 novembre 2021
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial délégué Essonne Ouest
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2021-54 DS Agences du 26 octobre 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 19 novembre 2021.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2021-58 DS DT du 19 novembre 2021**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales**

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

Article 2 - Prestations en trop versées**§ 1 - Délai**

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 6
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6

§ 2 - Remise de dettes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour

le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

§ 3 - Admission en non valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet d'admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

Article 3 - Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 4 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 5 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 6 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Paris
- madame Marion Badenes Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine Saint Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial seine et Marne

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice territoriale déléguée Val de Marne Ouest à compter du 1er décembre 2021
- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Sud
- madame Marjorie Bourgeois, directrice territoriale déléguée Yvelines Grand Ouest

- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Seine Saint Denis Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Centre
- madame Delphine Giroux-Philippe, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Anne Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val de Marne Ouest jusqu'au 30 novembre 2021
- monsieur Gérard Marol, directeur territorial délégué Essonne Ouest
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

§ 3 - Responsable de service

- monsieur Samy Pierre Aitouhammou, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Lucie Fosse Cressot, responsable de service à la direction territoriale Hauts de Seine
- madame Estelle Galopin Herbaut responsable de service à la direction territoriale Essonne
- madame Mathilde Godart, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Laurence Henry, responsable de service à la direction territoriale Val d'Oise
- madame Nicole Monfils, responsable de service de la direction territoriale Seine Saint Denis
- madame Najat Semdani, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines
- madame Olivia Tripier, responsable de service à la direction territoriale Val de Marne

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2021-50 DS DT du 22 octobre 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 19 novembre 2021.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2021-59 DS PTF CTX du 19 novembre 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-172 du 1er octobre 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6.

Article 2 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délais

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais.

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 2 - Remise de dettes

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 650 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Admissions en non-valeur

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées concernées et également celles versées pour le compte de l'assurance chômage, les deux dans la limite de 650 euros.

Article 4 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Contrainte :

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 6 bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Autres :

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 3 et 4.

Article 6 - Délégataires

§ 1 - Directeurs et adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations

- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021

§ 2 - Responsables d'équipes

- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et Publication

La décision IdF n° 2021-52 DS PTF CTX du 22 octobre 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 19 novembre 2021.

Nadine Crinier;
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2021-60 DS Dépense du 19 novembre 2021**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette**

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement:

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Stephan Joly, directeur immobilier ad interim
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial

Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile de France, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- madame Céline Lebosse, directrice de la communication
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Damolida, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
- madame Nathalie Vu, responsable de service achatsmarchés et approvisionnement
- monsieur Julien Arago responsable de service administration du personnel et paie
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
- madame Noëlle Chatti, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er décembre 2021

Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Stephan Joly, directeur immobilier ad interim
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial

Article 5 - Abrogation

La décision IdF n° 2021-53 DS Dépense du 22 octobre 2021 est abrogée.

Article 6 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand le 19 novembre 2021.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2021-61 DS PTF CRE du 19 novembre 2021**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contrôle de la recherche d'emploi (CRE)**

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-172 du 1er octobre 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,,

Décide :

Article 1 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 3 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 3 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 2 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 et § 2 de l'article 3 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 - Délégués

§ 1 - Directeurs :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Draï, directrice des opérations

§ 2 - Directeurs, adjoints, et autres managers :

- madame Florence Pottier, directrice de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Marie Joséphe Bonhomme Folch, directrice adjointe de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- Madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de recherche d'emploi
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi,
- monsieur Patrice Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de recherche d'emploi

§ 3 - Référents métier :

- madame Anne Buxerolles, référent métiers de la plateforme régionale contrôle de recherche d'emploi
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Léone Merabli, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Sylvie Prudhomme, référents métiers de la plateforme régionales du contrôle de la recherche d'emploi

Article 4 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 5 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2021-47 DS PTF CRE du 17 août 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 19 novembre 2021.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision Ré n° 2021-45 DS Agences du 22 novembre 2021**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi
Réunion au sein des agences**

La directrice régionale de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-172 du 1er octobre 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Alette Rivière, directrice au sein du Pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Ingrid Marianne, directrice d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Laetitia Dejean, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière. S'agissant des décisions et actes mentionnés aux articles 1 et 3, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant de l'agence du pôle emploi St-Louis Bel Air,
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air. S'agissant des décisions et actes mentionnés aux articles 1 et 3, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant de l'agence du pôle emploi St-Louis La Rivière,
- madame Nathalie Arens, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre. S'agissant des décisions et actes mentionnés aux articles 1 et 3, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant de l'agence du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Pascal André, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Alain Lazzarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon. S'agissant des mesures mentionnées à l'article 1 § 2 1), cette personne est également compétente sur tout le périmètre de la région Sud-Ouest
- madame Ghislaine Bourrelly, directrice de la Plateforme Formations Prestations Contrôle de la recherche d'Emploi / Dynamisation par l'Accompagnement et le contrôle pour les articles 1,3 et 4
- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme Astrica

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Corinne Pascal, directrice adjointe au sein du Pôle emploi de St-André
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, directeur adjoint au sein du Pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Patrice N'Doye, directeur adjoint au sein du Pôle emploi de St-Denis
- monsieur Pascal Picaud, directeur adjoint au sein du Pôle emploi de St-Paul. S'agissant des mesures mentionnées à l'article 1 § 2 1), cette personne est également compétente sur tout le périmètre de la région Sud-Ouest
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de l'Eperon

- monsieur Vincent Bouyer, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Fabiola Alcinous, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Valérie Vitry, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Mathieu Gonthier, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Joseph

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Johane Adekalom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Frederic Souprayen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Sabrina Leger Manicon, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Wilfried Singainy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Corinne Révelin, manager d'accueil au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Celena Cotaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sarah Vingadassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Danièle Ponamale-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Muriel Audifax, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Patricia Fain, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Havan Badat, responsable d'accueil au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Caroline Tati Perrot, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Nallini Palama-Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Julian Essob, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Patricia Glais, manager insertion au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul. S'agissant des mesures mentionnées à l'article 1 § 2 1), cette personne est également compétente sur tout le périmètre de la région Sud-Ouest
- madame Cécile Lagarde, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Peggy Salome, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Alexandre Michel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Laurent Pascal Guichard, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu

- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Vanina Blard, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Christian Guérin, manager sécurité au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Denise Lauret, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, manager insertion au sein du pôle emploi de de St Pierre
- madame Aurore Vidal, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Florence Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Rishman Lauret, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Sabine Le Gac, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Christine Enguerrand, responsable d'accueil au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris- Plateforme PEC DTSO. S'agissant des mesures mentionnées à l'article 1 § 2 1), cette personne est également compétente sur tout le périmètre de la région Sud-Ouest
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon S'agissant des mesures mentionnées à l'article 1 § 2 1), cette personne est également compétente sur tout le périmètre de la région Sud-Ouest
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Vanessa Sadousty Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Charlie Gourouvadou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Virginie Kenkle, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Laurent Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Alice René, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Ghislain Durif, manager d'accueil au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Mickaël Rosé, responsable d'équipe formations au sein de la DPSR
- monsieur Pascal Lan Yeung, responsable d'équipe Astrica au sein de la DPSR

§ 4- référents métier

- madame Marie-Anise Hoareau, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Sabrina Zaneguy, référente métiers au sein du pôle emploi de St-André
- madame Annie Perrine, référente métiers au sein du pôle emploi de St-André
- madame Laetitia Brancala, référente métiers au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Marie-France Lec-Kao, référente métiers au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Florence Brumat, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Jessica Sermande, référente métiers au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Florence Ferreto, référente métiers au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Payet Bruno, référent métiers au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Patrick Fatima, référent métiers au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Sabrina Léon, référent métiers au sein du pôle emploi du Port

- madame Sophie Ville, référente métiers au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Khalid Panchbaya, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Laurent Mondon, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Laura Expedita Dijoux, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Nathalie Frumence, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- monsieur Ludovic Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Alison Séverin, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Edwige Begue, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Patrice Lefevre, référent métiers au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Fabrice Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Pascal Bénard, référent métiers au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Régine Grondin, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Hoarau, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie-Christine Beauval, référente métiers au sein de la DT Sud
- madame Emilie Gomer Romio, référente métiers au sein de la DPSR

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Réunion. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La Décision Ré n° 2021-44 DS Agences du 16 novembre 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 22 novembre 2021.

Angélique Goodall,
directrice régionale
de Pôle emploi Réunion